

COMITE SALLE ST JEAN - VENDENESSE-LES-CHAROLLES

CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE ST JEAN

	Week-end et jours fériés + Journée supplémentaire	Associations Arbre de Noël Repas de quartier	Vin d'honneur réunion
Habitant Vendennesse	180 € +30 €	150 €	90,00 €
Habitant hors Vendennesse	250 € +30 €	180 €	

Lors des réservations, tous les documents (contrat, assurance, facture) doivent être établis au nom du locataire de la salle, ainsi que les règlements par chèques y compris les cautions.

Recouvrement de la consommation électrique: **0,30 € le kWh**

Recouvrement de la consommation de gaz: **0,80 € le m³**

AUCUNE mise à disposition ne sera effectuée à des mineurs sans la responsabilité et la présence des parents.

Le demandeur s'engage moralement à ne pas louer la salle pour une autre personne.

Le demandeur s'engage à respecter les voisins, en particulier en ce qui concerne le tapage nocturne.

Le demandeur s'engage à respecter les consignes générales de sécurité et a pris connaissance de l'emplacement des extincteurs et des issues de secours, issues à tenir dégagées pendant la durée d'utilisation de la salle.

CAUTION

Un chèque de caution de 1000 € est demandé pour toute réservation. Il sera rendu à la remise des clés, **si pas de dommages** après les vérifications d'usage : propreté, détérioration ou casse éventuelle.

ASSURANCE

Le locataire (particulier ou association) doit être assuré pour la responsabilité civile et les dommages qu'il pourrait causer aux personnes et aux biens. **Une attestation est demandée avec un exemplaire signé du présent contrat.**

VISITE ET ÉTAT DES LIEUX

Le bénévole de l'association qui remet la salle, doit faire l'état des lieux avant et après l'utilisation, et vérifier notamment la propreté et le matériel (tables, chaises et vaisselle). Les détériorations et casses éventuelles seront payées par l'utilisateur en plus du prix de la location.

A L'INTÉRIEUR

-Prévoir du papier toilette et des produits d'entretien

-Ne pas suspendre d'objets au plafond (des crochets sont prévus à cet effet tout le tour de la salle)

-Ne pas éteindre le chauffe-eau de la cuisine

-A la bonne saison, des chaises destinées à l'extérieur sont disponibles dans la salle.

Pour raison de sécurité, il est strictement interdit de faire dormir les enfants dans le local de rangement des tables et des chaises, et les animaux sont interdits dans la salle.

NETTOYAGE

Le matériel pour nettoyer est à la disposition des utilisateurs sans les produits.

La salle (y compris bar et sanitaires) doit être rendue propre, balayée, carrelage lavé.

Il est formellement interdit de laver le parquet. Cuisine et vaisselle nettoyées et rangées y compris réfrigérateurs, cuisinière et lave-vaisselle, ordures mises en sacs poubelle dans le container à l'extérieur, abords propres. Les tables, chaises nettoyées si nécessaire avec un chiffon imprégné d'eau savonneuse et essuyées avec un chiffon sec, et empilées. Le verre sera emmené dans un container du bourg.

Possibilité de faire faire le ménage pour la somme de **55 €** (nettoyage des sols, sanitaires et cuisine).

L'UTILISATEUR RECONNAIT AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE REGLEMENT.

Fait en 2 exemplaires, à Vendennesse, le ____ / ____ / 20 ____

Nom – Prénom du demandeur : _____

N° de Téléphone : ____ / ____ / ____ / ____ / ____

Date de réservation : ____ / et ____ / ____ / 20 ____

Signature du demandeur : _____ Signature du responsable : _____

Précédée de la mention « lu et approuvé »